



Commune de Manonville

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2017**

**Présents :** BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, DOHR Hervé, GERWIG Christelle, GUENSER Michel, LEMOY Odile, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck, WODLING Nadine, LECOMTE Nicolas

**DECISIONS DU CONSEIL**

- Décide de ne pas verser d'indemnité au comptable du trésor.
- Décide de dématérialiser les actes administratifs. Il charge le maire de signer la convention avec la Préfecture pour le contrôle de légalité, l'adhésion à Meurthe et Moselle Département 54 pour l'accès au logiciel SPL-X-Demat. Le coût total s'élève à 218,80 € par an.
- Décide de réviser les tarifs des concessions au cimetière

Type d'emplacement	Durée	Montant
Concession terrain nu Columbarium (1 case) Cavurne	50 ans	400,00 €
Concession terrain nu Columbarium (1 case) Cavurne	30 ans	250,00 €
Columbarium (1 case) Cavurne	15 ans	200,00 €

.../...

- Toiture de l'église  
Les travaux sont terminés ils ont été réalisés par l'Entreprise Galland de Toul pour un montant de 41 643,16 € HT financés par l'Etat au titre de la DETR (40 %) soit 16 657,00 €, par la Réserve Parlementaire 2 500,00 €, reste à la charge de la commune 22 486,16 €.

## INFORMATIONS

- **Saint Nicolas**  
la Municipalité aidée de la Manonvilloise organise la Saint Nicolas le samedi 9 décembre 2017 à 15h00 départ du défilé devant la mairie pour se terminer à la salle des Chapelines autour d'une animation et d'un goûter.
- Balayage des rues le mardi 12 décembre 2017, veuillez laisser libre le bord des caniveaux.
- Rappel que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les PACS se font en mairie en prenant rendez-vous pendant les heures d'ouverture du secrétariat.
- **Recensement des jeunes de 16 ans** : ceux qui atteindront cet âge au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 doivent se faire recenser en mairie **avant le 22 décembre 2017**.
- **Liste électorale** : les inscriptions sur la liste électorale pour les jeunes de 18 ans et les habitants qui ne seraient pas encore inscrits, peuvent le faire **jusqu'au 22 décembre 2017**.
- **Cartes grises** : toutes les demandes concernant les changements de cartes grises, doivent désormais se faire par internet <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- **Les vœux du Maire**, se dérouleront le 13 janvier à 11h30.
- Le secrétariat de mairie sera fermé du **25 décembre 2017 au 4 janvier 2018 inclus**.

Manonville le 5 décembre 2017  
Le Maire,  
Patrick THIERY